



Délégation départementale de l'Essonne

Directeur Général du groupe CLARIANE
Siège social
21/25 rue Balzac
75008 PARIS

A Evry-Courcouronnes, le **29 NOV. 2024**

Lettre recommandée avec AR
N° 20 555 551 4944 5

Monsieur le Directeur général,

Dans le cadre du plan national d'inspection et de contrôle des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), un contrôle sur pièces de l'EHPAD « KORIAN LE GATINAIS » (N°FINESS910701580), a été réalisé le 16 septembre 2024 par l'Agence régionale de santé d'Île-de-France (ARS).

Je vous ai adressé le 22 octobre 2024 le rapport que m'a remis la mission d'inspection, ainsi que les 9 prescriptions et 4 recommandations que j'envisageais de vous notifier. Dans le cadre de la procédure contradictoire prévue aux articles L. 121-1 et L. 122-1 du Code des relations entre le public et l'administration, vous m'avez transmis 08 novembre 2024 vos éléments de réponse détaillés, ce dont je vous remercie.

Cependant, ces éléments de réponse ne permettent de lever que partiellement les mesures envisagées qui vous avaient été transmises. Aussi, je vous notifie à titre définitif les **4 prescriptions et 2 recommandations** récapitulées en **annexe** du présent courrier.

J'appelle votre attention sur la nécessité de transmettre à la Délégation départementale de l'Essonne de l'Agence régionale de santé, les éléments de preuve documentaire permettant d'attester de la mise en place des mesures correctrices et de lever ces décisions de façon définitive.

Je vous remercie de bien vouloir adresser la copie de vos éléments de réponse par courrier à l'attention de Madame Zahira KADA, coordinatrice de cette mission d'inspection, à l'ARS IDF DD91, 6/8 rue Prométhée, 91000 Evry-Courcouronnes.

Je vous informe par ailleurs, qu'un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif dans les deux mois suivants la réception de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application *Télérecours citoyens* accessible par le site <https://citoyens.telerecours.fr>

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur par intérim
de la Délégation départementale
de l'Essonne – ARS -Ile-de-France

Message transmis par mail de
FAHAD, Directeur adjoint de la
Délégation départementale de l'Essonne
Le 20/11/2024 à 12:22

Copie :

Directrice de l'EHPAD « KORIAN LE GATINAIS »
35 rue de la Ferté Alais
91720 MAISSE

Annexe : Décisions définitives faisant suite au contrôle sur pièces réalisé le 16 septembre 2024 de l'EHPAD « KORIAN LE GATINAIS » (N°FINESS910701580), 91720 MAISSE.

Type de mesures	Thème IGAS	Sous-Thème IGAS	Mesure envisagée	Réf. Rapport	Réponse de l'établissement	Décision	Texte de référence	Délai de mise en œuvre
P1	Prescription	Prises en charge	Vie quotidienne - Hébergement	Mettre en place une collation afin d'assurer une période de jeûne supérieur à 12 heures.	E7	<i>Il est notifié sur chaque plan de soin « la collation » à 22h. Une sensibilisation est faite auprès des collaborateurs lors des commissions nutrition et</i>	<u>PRESCRIPTION 1 LEVEE</u>	D312-159-2 CASF et suivants
P2	Prescription	Prises en charge	Soins	Transmettre une photographie permettant d'identifier clairement l'emplacement et l'accessibilité du DAE.	E9	Annexe : Photos du DAE.	<u>PRESCRIPTION 2 LEVEE</u>	Décret n°2018-1186 du 19 décembre 2018 et suivants.
P3	Prescription	Gouvernance	Management et Stratégie	Rétablissement le temps de travail du MedCo conformément à la réglementation et au financement octroyé soit 6 vacations par semaine.	E3	<i>Actuellement, notre médecin coordonnateur intervient en 0,4 ETP sur notre site. Nous sommes en attente de son retour pour voir s'il a possibilité d'augmenter son temps de présence sur notre établissement.</i>	<u>PRESCRIPTION 3 MAINTENUE</u>	D312-156 du CASF
P4	Prescription	Gouvernance	Management et Stratégie	Corriger la fiche de poste du médecin coordonnateur (MedCo) afin de rendre ses missions conformes aux textes en vigueur.	E4	Annexe : fiche de poste MedCo.	<u>PRESCRIPTION 4 LEVEE</u>	D.312-158 du CASF
P5	Prescription	Gouvernance	Management et Stratégie	Transmettre la copie du diplôme du directeur dès son obtention.	E1	<i>La directrice actuellement en cours de Master MEOS qui se terminera en 2025.</i>	<u>PRESCRIPTION 5 MAINTENUE</u> Transmettre le diplôme de la	D312-176-6 du CASF

Type de mesures	Thème IGAS	Sous- Thème IGAS	Mesure envisagée	Réf. Rapport	Réponse de l'établissement	Décision	Texte de référence	Délai de mise en œuvre
P6	Prescription	Gouvernance	Recruter un IDEC formé aux compétences de coordination soignante et transmettre sa fiche de poste signée par les deux parties.	E2	Annexe : diplôme infirmier d'état coordinateur (Korian).	directrice obtention.	dès son	
P7	Prescription	Fonction support	Gestion des ressources humaines	E6	annonces diffusées sur le site digital recruteur. annonces diffusées sur Indeed.	PRÉSCRIPTION 7 MAINTENUE Recrutement en cours.	L451-1 du CASF et suivants.	3 mois
P8	Prescription	Prises en charge	Vie quotidienne - Hébergement	E8	Former les professionnels aux troubles de la déglutition.	PRÉSCRIPTION 8 MAINTENUE Des formations sont programmées par le médecin coordinateur auprès des équipes le 7 et le 14 novembre 2024. Annexe : procédure « Dépistage, prévention et prise en soin des troubles de la déglutition » datée du 15/03/2023.	Feuille d'émarginement de la participation des soignants à la formation est attendue.	L311-3 3° CASF. Immédiat
P9	Prescription	Gouvernance	Animation et fonctionnement des instances	E5	Les comptes rendus de CVS doivent faire état de la présentation d'un bilan relatif aux événements indésirables.	PRÉSCRIPTION 9 LEVÉE Annexe : CR du CVS daté du 08/10/2024.	R331-10 du CASF	
R1	Recommandation	Gouvernance	Gestion des risques, des crises et des événements indésirables	R1	Parfaire la procédure « Gestion réclamations RH » en ajoutant une réponse écrite systématique au	RECOMMANDATION 1 MAINTENUE		

Type de mesures	Thème IGAS	Sous-Thème IGAS	Mesure envisagée	Réf. Rapport	Réponse de l'établissement	Décision	Texte de référence	Délai de mise en œuvre
R2	Recommandation	Gouvernance	Management et Stratégie	déclarant.	Parfaire la procédure décrivant les étapes du processus d'admission en ajoutant des critères de refus. Produire une procédure de communication de refus d'admission.	R2	RECOMMANDATION 2 MAINTENUE	
R3	Recommandation	Prises en charge	Organisation de la prise en charge de l'admission à la sortie	Parfaire la fiche de tâches heures des AS de nuit en prévoyant un temps oral avec l'AS de jour.	Annexe : fiche de tâches heures des AS de nuit	R3	RECOMMANDATION 3 LEVÉE	
R4	Recommandation	Prises en charge	Organisation de la prise en charge de l'admission à la sortie	Transmettre la fiche de tâches heures des IDE.	Annexe : fiche de tâches heures des IDE.	R4	RECOMMANDATION 4 LEVÉE	